



Communiqué de presse

La Caisse d'Épargne lance PROFUTUR, une gamme de solutions de financement et de services pour les projets photovoltaïques des professionnels

Paris, le 26 janvier 2010

La Caisse d'Épargne propose désormais à l'ensemble des professionnels une gamme de solutions de financement baptisées « PROFUTUR » ayant pour objectif l'investissement dans les installations de panneaux photovoltaïques.

Les solutions PROFUTUR de la Caisse d'Épargne financent les matériels (panneaux photovoltaïques, onduleurs...), les travaux (raccordement au réseau électrique, pose des panneaux) et les frais de garantie.

Investir dans les énergies renouvelables et en particulier dans l'installation de panneaux photovoltaïques permet aux Professionnels d'exercer leur activité avec un impact positif sur l'environnement et de générer des revenus supplémentaires.

Les motivations des professionnels sont nombreuses et variées. La mise en place de panneaux photovoltaïques leur offre la possibilité de participer à l'effort écologique, d'améliorer le retour sur investissement lors de la construction d'un bâtiment neuf ou encore de valoriser leurs actuels bâtiments d'exploitation (bureaux, usines, bâtiments de stockage...) en utilisant les toits de l'entreprise.

Des solutions innovantes de financement

Cette gamme de solutions de financement est totalement novatrice puisque la périodicité des remboursements s'adapte à la puissance de l'installation du Professionnel et donc le rythme auquel les recettes issues de la revente de sa production électrique seront versées (mensuelle, semestrielle, annuelle).

En raison de la longue durée du contrat passé entre le professionnel et EDF (ou une ELD*), la durée du remboursement du prêt peut aller jusqu'à 18 ans. Les contrats signés avec EDF le sont sur une durée de vingt ans avec un tarif réglementé avantageux.

Pour un investissement élevé, des solutions structurées seront proposées aux professionnels, notamment sous forme de co-financement avec OSEO** et le cas échéant avec l'appui de Natixis ENERGECO, spécialiste dans le financement d'installation d'énergie renouvelable.

* Entreprise Locale de Distribution

** OSEO, établissement public intervenant dans le financement de l'innovation et la garantie de concours bancaires



Un accompagnement des professionnels avec des services et des conseils sur mesure

Enfin la Caisse d'Épargne met à disposition de ses clients un guide conseil sur son site internet (www.caisse-epargne.fr/conseils-profutur) où les professionnels peuvent trouver des informations essentielles à la réalisation de leurs projets : contexte réglementaire (tarif de revente de l'électricité), choix du matériel et de l'installateur, démarches administratives, impacts fiscaux et comptables...

Afin d'inciter les professionnels à investir dans les panneaux photovoltaïques, certaines collectivités locales ont mis en place des aides et subventions parfois difficilement identifiables et dont le versement peut prendre du temps.

La Caisse d'Épargne accompagne également les clients pour les faire bénéficier de ces aides et subventions qui renforcent leur plan de financement et propose sur ce volet un prédiagnostic gratuit avec son partenaire Spratley Conseil. Pour ne pas retarder la réalisation du projet dans l'attente du versement des subventions, la Caisse d'Épargne peut également préfinancer en partie ces aides.

A propos de Caisse d'Épargne:

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 27 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des Caisse d'Épargne et des Banques Populaires.

Contacts presse BPCE – Caisse d'Épargne

Christophe Gilbert : 33 (0)1 40 39 66 00

Jean-Baptiste Froville : 33 (0)1 58 40 40 77

presse@bpce.fr - www.bpce.fr